



Organisation de la fin d'année à l'IFAPME

Date

15 mai 2020

Le 24 avril 2020, le Conseil national de sécurité a décidé d'adopter un plan de déconfinement impliquant notamment une reprise partielle et graduelle de l'enseignement à partir du 18 mai 2020. Quelles sont les mesures prises par l'IFAPME ?

Reprise des cours et des stages en entreprise

Durant le confinement, les apprenants IFAPME ont été sollicités par leurs formateurs pour suivre des cours à distance, lorsque c'était possible.

Dès le 18 mai, certaines formations seront organisées en présentiel et/ou à distance. Cela dépendra de la formation, de l'année de formation et du Centre organisateur. Lorsqu'une reprise en présentiel est envisageable, elle se fera de manière partielle et graduelle, selon des règles sanitaires strictes.

Il est important de noter que la priorité sera donnée aux formations des apprenants des années certifiantes. En fonction de la capacité de certains Centres, des apprenants d'autres années pourront également reprendre les cours en présentiel ou/et à distance.

En ce qui concerne la formation pratique en entreprise, les stages ont repris dans certains secteurs selon la même logique graduelle. L'IFAPME informe ses apprenants et entreprises formatrices des évolutions hebdomadaires depuis le début de la crise via son site internet

(<https://www.ifapme.be/coronavirus>) et ses réseaux sociaux..

Distanciation sociale et règles sanitaires

Le Conseil national de sécurité a imposé de nouvelles normes pour la réouverture des établissements scolaires. Evidemment, elles concernent aussi les Centres IFAPME.

Voici les différentes mesures prises et dont le respect par tous les apprenants est indispensable :

Le port du masque apporté par l'apprenant ;

Le respect des mesures élémentaires d'hygiène : se laver les mains régulièrement, éternuer dans son coude... ;

La distanciation physique.

D'autres mesures seront **prises au niveau des Centres de formation** pour favoriser le respect de ces normes telles que le placement de protections, l'entretien des locaux, l'aménagement des classes, un affichage adapté ou encore la limitation des déplacements au sein de l'établissement.

Chaque apprenant sera informé personnellement par son Centre de formation dans le courant de cette semaine, des modalités pratiques le concernant ainsi que des dispositions prises en vue de limiter la propagation du virus.

Examens de fin d'année

Les équipes pédagogiques de l'IFAPME étudient en ce moment les modalités pour chacun des examens en veillant à ce que la charge de travail soit appropriée. Ces modalités concernant les modes présentiel ou distanciel, travail, examen écrit ou oral, seront communiquées par les Centres IFAPME aux apprenants. Chaque situation sera analysée individuellement.

L'IFAPME (<https://www.ifapme.be/nous-contacter>), les Centres de formation (<https://www.ifapme.be/centres>) et les Services (<https://www.ifapme.be/services>) IFAPME restent joignables par mail et par téléphone afin de répondre à toutes les questions et pour accompagner leur public pendant cette période difficile...